

# États financiers consolidés

## Administration portuaire de Halifax

31 décembre 2012



**Halifax Port Authority**

PO Box 336, Halifax, Nova Scotia B3J 2P6

**Administration portuaire de Halifax**

CP 336, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2P6

T 902.426.8222

F 902.426.7335

[www.portofhalifax.ca](http://www.portofhalifax.ca)

ISO 14001:2004 1040847

Canada 



## **Message de la présidente-directrice générale Administration portuaire d'Halifax – Survol de 2012**

Le port d'Halifax joue un rôle de premier plan dans notre ville, notre province et notre pays. Notre port relie les expéditeurs et les marchés mondiaux et crée plus de 15 000 postes indirects et directs.

En 2012, nous avons investi dans nos infrastructures afin d'être en mesure de continuer à répondre aux besoins des expéditeurs et de demeurer un port d'escale concurrentiel. Depuis un an, nous avons terminé le prolongement du quai au terminal South End. Nous disposons maintenant d'un total de quatre postes d'amarrage où des navires super post-panamax peuvent accoster simultanément. Puisque la taille des navires continue d'augmenter, la capacité d'accueillir un plus grand nombre de navires est essentielle à notre réussite à long terme en tant que port où peuvent accoster les « gros navires ».

Nous tenons à remercier le gouvernement du Canada pour son soutien à l'égard de nos projets de porte d'entrée. Le port d'Halifax est une importante porte commerciale pour notre pays et nous sommes reconnaissants de l'engagement et de l'appui qu'il nous a accordé.

Nous continuons de voir un énorme potentiel dans le secteur des marchandises diverses. Nous poursuivons le projet d'expansion des installations de porte d'entrée aux terminaux de Richmond. Quatorze encaissements immergés ont été mis en place afin d'agrandir le quai et d'augmenter la capacité d'accueil de marchandises diverses.

La diversité de nos activités dans tous les domaines, notamment le fret, les croisières et l'immobilier, a aidé l'Administration portuaire d'Halifax à demeurer dans une situation financière très avantageuse. La gestion de nos finances nous a permis d'investir plus de 125 millions de dollars au cours des cinq dernières années, tout en conservant une cote de crédit de « A ». Les perspectives demeurent stables pour la sixième année consécutive.

La réussite du port d'Halifax est attribuable à un effort collectif. Aussi, nous désirons reconnaître le travail de nos partenaires, et plus particulièrement nos opérateurs de terminal, dont le travail acharné a contribué à faire valoir le port d'Halifax comme une porte d'entrée commerciale.

Sincères salutations,

Karen Oldfield  
Présidente-directrice générale  
Administration portuaire d'Halifax

# Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1
Compte de résultat consolidé	2
État consolidé des autres éléments du résultat global	2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des variations des capitaux propres du Canada	4
Tableau consolidé des flux de trésorerie	5
Notes	6-24

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Grant Thornton LLP**  
Bureau 1100, Cogswell Tower  
2000, rue Barrington  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3K1

Téléphone : 902 421-1734  
Télécopieur : 902 420-1068  
Site Web : [www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

**À l'honorable Denis Lebel**  
**Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Administration portuaire de Halifax qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, et le compte de résultat, les états des autres éléments du résultat global et des variations des capitaux propres du Canada et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Administration portuaire portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration portuaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire d'Halifax au 31 décembre 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Halifax, Canada  
Le 28 mars 2013

*Grant Thornton LLP*

Comptables agréés

---

## Administration portuaire de Halifax

### Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Produits opérationnels</b>		
Produits portuaires	<u>30 329 \$</u>	<u>29 642 \$</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages	7 209	6 712
Entretien et réparations	930	837
Honoraires professionnels et honoraires de consultation	705	701
Autres charges opérationnelles et administratives (note 4)	<u>7 290</u>	<u>6 877</u>
	<u>16 134</u>	<u>15 127</u>
<b>Résultat opérationnel avant les autres produits et charges</b>	<u>14 195</u>	<u>14 515</u>
<b>Autres produits et charges</b>		
Amortissement (note 7)	8 057	7 119
Frais sur les produits bruts (note 5)	1 205	1 178
Produits financiers, montant net	(109)	(283)
Autres produits	<u>(222)</u>	<u>—</u>
	<u>8 931</u>	<u>8 014</u>
<b>Résultat net</b>	<u>5 264 \$</u>	<u>6 501 \$</u>

---

## Administration portuaire de Halifax

### État consolidé des autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultat net</b>	5 264 \$	6 501 \$
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies (note 13)	<u>(1 480)</u>	<u>(3 671)</u>
<b>Total du résultat global</b>	<u>3 784 \$</u>	<u>2 830 \$</u>

---

Voir les notes.

# Administration portuaire de Halifax

## État consolidé de la situation financière

31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

2012

2011

### Actifs

#### Courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie	129 \$	343 \$
Créances (note 6)	5 919	6 656
Charges payées d'avance	938	819
	<u>6 986</u>	<u>7 818</u>

#### Non courants

Créances	1 032	3 598
Autres actifs	627	342
Immobilisations corporelles (note 7)	187 690	167 242
	<u>196 355 \$</u>	<u>179 000 \$</u>

### Passifs et capitaux propres du Canada

#### Courants

Dettes bancaires (note 10)	26 131 \$	12 068 \$
Dettes et charges à payer	11 786	11 559
Provisions (note 12)	2 074	2 074
Produits différés	360	1 065
	<u>40 351</u>	<u>26 766</u>


#### Non courants

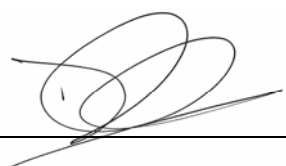
Obligation au titre des avantages du personnel (note 13)	6 873	5 551
Produits différés	1 988	3 344
	<u>49 212</u>	<u>35 661</u>

#### Capitaux propres du Canada

Capital d'apport	50 857	50 857
Résultats non distribués	96 266	92 482
	<u>147 123</u>	<u>143 339</u>
	<u>196 335 \$</u>	<u>179 000 \$</u>

Approuvé par le conseil,

Signé,  \_\_\_\_\_

Signé,  \_\_\_\_\_

Voir les notes. Les notes figurant aux pages 6 à 24 ont été approuvées par le conseil d'administration le 28 mars 2013 et ont été signées en son nom.

# Administration portuaire de Halifax

## État consolidé des variations des capitaux propres du Canada

31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	<u>Capital d'apport</u>	<u>Résultats non distribués</u>	<u>Total des capitaux propres</u>
<b>Solde au 1 janvier 2012</b>	50 857 \$	92 482 \$	143 339 \$
Résultat net	-	5 264	5 264
Autres éléments du résultat global			
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies (note 13)	-	(1 480)	(1 480)
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>50 857 \$</b>	<b>92 266 \$</b>	<b>147 123 \$</b>

	<u>Capital d'apport</u>	<u>Résultats non distribués</u>	<u>Total des capitaux propres</u>
<b>Solde au 1 janvier 2011</b>	50 857 \$	89 652 \$	140 509 \$
Résultat net	-	6 501	6 501
Autres éléments du résultat global			
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies (note 13)	-	(3 671)	(3 671)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>50 857 \$</b>	<b>92 482 \$</b>	<b>143 339 \$</b>

Voir les notes.

## Administration portuaire de Halifax

### Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	5 264 \$	6 501 \$
Profit sur la cession	(222)	-
Amortissement et autres ajustements	8 138	7 462
Obligations au titre des avantages du personnel	(158)	(167)
Autres actifs	(285)	(342)
Variations nettes du fonds de roulement (note 14)	<u>(1 845)</u>	<u>(358)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<u>10 892</u>	<u>13 096</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produits des subventions pour des infrastructures	<u>19 626</u>	<u>12 273</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>19 626</u>	<u>12 273</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 359)	(33 461)
Remboursements d'emprunts, après avances	<u>2 564</u>	<u>93</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(44 795)</u>	<u>(33 368)</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(14 277)</b>	<b>(7 999)</b>
Dette bancaire, à l'ouverture	<u>(11 725)</u>	<u>(3 726)</u>
Dette bancaire, à la clôture	<u><b>(26 002) \$</b></u>	<u><b>(11 725) \$</b></u>

Voir les notes.



---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax (l'« Administration portuaire ») a été établie le 1<sup>er</sup> mars 1999 en application de la *Loi maritime du Canada*. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation. Son siège social se situe au 1215, Marginal Road, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2P6, Canada.

L'Administration portuaire est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'Administration portuaire exerce ses activités sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'Administration portuaire administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations corporelles, comme il est décrit à la note 7 des états financiers.

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés (les « états financiers ») figurent ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 28 mars 2013.

#### Mode de présentation

Les états financiers sont libellés en dollars canadiens, arrondis au millier le plus près et sont présentés sur la base du coût historique, sauf indication contraire comme l'exigent les IFRS. Les états financiers sont présentés conformément à l'International Accounting Standards (« IAS ») 1 *Présentation des états financiers*.

#### Principe de consolidation

Le 20 juin 2012, l'Administration portuaire s'est constituée en société avec POSH Management Inc., filiale entièrement détenue. En vertu d'un accord opérationnel conclu entre Nova Scotia Business Inc. (« NSBI ») et l'Administration portuaire, la filiale est chargée de gérer l'établissement maritime de Sheet Harbour pour le compte de NSBI. Les produits portuaires, diminués des frais facturés sur les produits bruts, et les charges connexes affectés aux activités opérationnelles du port reviennent à la filiale.

Les états financiers reflètent la situation financière consolidée de l'Administration portuaire et de sa filiale au 31 décembre 2012, et les résultats consolidés des activités pour la période close à cette date. Toutes les transactions, tous les soldes, les produits et les charges intersociétés ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

#### Créances

Les créances clients et produits à recevoir sont des montants à recevoir des clients dans le cours normal des activités dont le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an. Les créances clients et produits à recevoir sont classés dans les actifs courants. Les créances non courantes comprennent des avances portant intérêt et des avances sans intérêt qui sont encaissables en fonction de la durée de leurs contrats de location. Les montants à recevoir au cours des douze prochains mois sont classés dans les actifs courants.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Créances (suite)

Les créances clients et produits à recevoir, y compris les créances non courantes, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués des provisions pour créances douteuses. Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de la période sont inscrits à titre de produits financiers dans le compte de résultat. L'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour créances douteuses lorsque le recouvrement est estimé douteux conformément à ses politiques de crédit et de recouvrement. Les corrections de valeur pour créances douteuses sont portées en diminution du résultat durant la période au cours de laquelle la correction de valeur est déterminée. Les comptes qui sont considérés comme douteux et dont le recouvrement ultime est peu probable sont radiés.

#### Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des produits peut être évalué de façon raisonnable et que leur recouvrement est probable, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction iront à l'Administration portuaire pour chacun des divers flux de rentrées. Les montants comptabilisés et classés à titre de produits portuaires dans le cours normal des activités de l'Administration portuaire comprennent les éléments suivants :

a) *Contrats de location*

Les paiements au titre de la location sont comptabilisés sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location initial. La partie des produits non acquis des contrats de location reçus au cours de la période est classée dans les produits différés. Les produits différés qui seront acquis et comptabilisés au cours des douze prochains mois sont classés dans les passifs courants.

b) *Frais imputés aux navires, fret et tarifs perçus auprès des passagers*

Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers sont comptabilisés lorsque les services sont quasi rendus.

Les autres produits comprennent des éléments ponctuels qui ne sont pas directement liés aux activités de l'Administration portuaire ou au cours normal des activités. Les produits financiers et les charges financières comprennent les intérêts sur les prêts, les revenus de placement et les charges d'intérêts sur les emprunts non inscrits à l'actif.

#### Immobilisations corporelles

Les immeubles fédéraux comprennent les terrains, les travaux de dragage, les structures d'amarrage, les immeubles, les améliorations locatives, les services publics, les routes et revêtements, le matériel et outillage, ainsi que les projets en cours de construction. Les immeubles fédéraux sont comptabilisés au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur. Les immeubles fédéraux sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés et exploités par l'Administration portuaire à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la *Loi maritime du Canada*. L'Administration portuaire ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'Administration portuaire est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de rénovation et de remplacement nécessaires des immeubles fédéraux qu'elle gère.

Les autres immobilisations corporelles de l'Administration portuaire sont constituées de terrains, d'immeubles, d'améliorations locatives, de services publics, de routes et revêtements, de matériel et outillage, de mobilier et matériel de bureau, ainsi que de projets en cours de construction. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles (suite)

Le coût historique des immeubles fédéraux et des autres immobilisations corporelles inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction, y compris les coûts d'emprunt relatifs à l'acquisition ou à la construction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés à titre d'actif séparé, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément aillent à l'Administration portuaire et lorsque le coût de l'élément pourra être évalué de façon fiable. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire à l'achèvement ou à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation prévue. Un actif qualifié répond à cette définition lorsque l'Administration portuaire prend au moins six mois pour le terminer. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières du compte de résultat durant la période au cours de laquelle ils sont engagés. Le montant des intérêts inscrits à l'actif des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'élève à 266 \$ (269 \$ en 2011).

La valeur comptable des immobilisations remplacées est décomptabilisée à mesure que les coûts sont engagés. Tous les montants liés à l'entretien et aux réparations sont comptabilisés dans le résultat durant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains et les travaux de dragage ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode de l'amortissement linéaire, commençant lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, au moyen de taux fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs. L'amortissement des améliorations locatives repose sur la durée des contrats de location connexes. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de la cession. Les taux d'amortissement fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs sont les suivants :

<u>Actif</u>	<u>Taux</u>
<i>Immeubles fédéraux</i>	
Structures d'amarrage	1,3 – 10 %
Immeubles	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	
Immeuble	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
Mobilier et matériel de bureau	20 – 100 %

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont examinées, et ajustées au besoin, à la clôture de chaque période de présentation. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont calculés comme l'écart entre les produits tirés de la cession et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés au compte de résultat dans les « autres produits » ou les « autres charges ».

#### Subventions pour des infrastructures

Les subventions sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il est raisonnablement sûr que la subvention sera obtenue et que l'Administration portuaire satisfera à toutes les conditions qui s'y rattachent. Les subventions pour des infrastructures liées aux immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations corporelles et l'amortissement est comptabilisé sur la base de leur montant net.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs non courants et non financiers

Les actifs non courants et non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes, ou des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, l'Administration portuaire estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Lorsque selon l'estimation, la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges dans le compte de résultat. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable de l'actif (ou l'UGT) excède sa valeur comptable.

#### Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à chaque date de clôture. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le profit pour la période. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours de change moyen pour la période.

#### Contrats de location

Un contrat de location est une entente selon laquelle l'Administration portuaire, le bailleur, accorde au preneur, pour une période convenue et moyennant un paiement ou une série de paiements, le droit d'utilisation d'un actif, habituellement un terrain et des immeubles. Les contrats de location pour lesquels une importante partie des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par l'Administration portuaire sont classés comme un contrat de location simple. Les loyers exigibles aux termes du contrat de location simple sont comptabilisés selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement s'ils ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Au 31 décembre 2012, l'Administration portuaire n'avait conclu aucun contrat de location-financement.

Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation d'un contrat de location s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

#### Paiements en remplacement d'impôts

Les paiements font l'objet d'une estimation par l'Administration portuaire en vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les charges, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états financiers de la période considérée selon la meilleure information disponible.

#### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Administration portuaire a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration portuaire soit tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Provisions (suite)

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle pour une période se terminant dans plus de un an, la valeur comptable de cette obligation correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie, lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision devraient être remboursées par un tiers, la créance est comptabilisée à titre d'actif s'il est virtuellement assuré que le remboursement sera reçu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable. Les provisions reflètent la meilleure estimation de l'Administration portuaire à la date de présentation de l'information financière. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures.

Les obligations actuelles découlant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque l'Administration portuaire a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

#### Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration portuaire devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le contrôle sur les droits contractuels relatifs aux flux de trésorerie et les avantages inhérents à l'actif financier sont transférés et (ou) lorsque la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété ont été donnés à un tiers. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations précisées au contrat sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La direction de l'Administration portuaire classe ses instruments financiers dans diverses catégories, tel qu'il est présenté à la note 9.

#### Avantages du personnel

L'Administration portuaire constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres avantages du personnel, y compris les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou prestations de retraite) et les indemnités autoassurées pour accidents du travail, payables aux salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à ses politiques.

##### *Prestations de retraite*

L'Administration portuaire fournit des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le coût des prestations de retraite à l'égard du régime de retraite à cotisations définies est passé en charges lorsque les salariés actifs sont rémunérés.

Les régimes à prestations définies dont l'Administration portuaire est le promoteur déterminent le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et des niveaux de rémunération. L'Administration portuaire conserve les obligations relatives aux régimes à prestations définies même lorsque des actifs destinés à la capitalisation des régimes ont été mis de côté.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes à prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements liés aux coûts des services passés non comptabilisés.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages du personnel (suite)

La direction estime annuellement l'obligation au titre des prestations définies avec l'aide d'un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies fait appel à des estimations quant à l'inflation, aux tendances relatives aux coûts des soins médicaux, à la mortalité et aux niveaux de rémunération prévus. Le facteur d'actualisation utilisé pour calculer la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est déterminé en fonction d'obligations de sociétés de première qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et ayant des échéances qui se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations de retraite connexe.

Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net, à moins que les modifications apportées au régime de retraite soient conditionnelles au maintien en service des membres du personnel pendant une certaine période (la période d'acquisition des droits), auquel cas les coûts des services passés seraient amortis selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée de la période d'acquisition des droits.

Les intérêts relatifs aux obligations au titre des régimes de retraite et le rendement des actifs du régime sont compris dans les salaires et avantages du compte de résultat.

#### *Autres avantages à long terme*

Les autres avantages à long terme comprennent les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou prestations de retraite) et les obligations autoassurées au titre des indemnités pour accidents du travail, payables aux membres du personnel de l'Administration portuaire lors de leur départ à la retraite.

Les droits aux paiements forfaitaires sont comptabilisés de manière uniforme à titre de régimes à prestations déterminées de l'Administration portuaire tel qu'il a été mentionné ci-dessus, mais ils ne sont pas déterminés de façon actuarielle. Les indemnités autoassurées pour accidents du travail et les autres avantages sont comptabilisés lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, puisque le niveau de prestation ne varie pas en fonction des années de service, et sont déterminés par la direction avec l'aide d'un actuaire indépendant. Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux autres avantages à long terme représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation. Les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

#### Utilisation d'estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges de l'exercice de présentation. Les estimations et les jugements significatifs de l'Administration portuaire font l'objet d'une évaluation continue et sont fondés sur les résultats passés, les connaissances des événements et de la conjoncture en cours et d'autres facteurs qui sont jugés raisonnables selon les circonstances, y compris des prévisions relativement aux événements futurs. Par définition, les estimations comptables correspondront rarement aux résultats réels connexes; les résultats réels pourraient en fin de compte différer de ces estimations.

Les estimations et jugements significatifs qui comportent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs incluent les estimations des durées d'utilité en vue de l'amortissement des immobilisations corporelles, l'évaluation des prestations de retraite et des prestations au titre des avantages du personnel, les estimations des provisions dont le montant ou le moment du règlement sont incertains et les évaluations des actifs financiers (p. ex. créances) relativement aux pertes de valeur.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 3. Normes comptables futures

#### *Évaluation de la juste valeur*

Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur, prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur en vertu des IFRS et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard de ces évaluations. L'IFRS 13 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et son adoption anticipée est autorisée. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

#### *Avantages du personnel*

Le 16 juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19 *Avantages du personnel*, de façon à éliminer l'option de différer les profits et les pertes, à fournir des directives plus précises concernant l'évaluation des actifs des régimes et les obligations au titre des régimes à prestations définies, à simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et à exiger la présentation de nouvelles informations sur les régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers. En vertu de l'IAS 19 actuel, l'Administration portuaire comptabilise immédiatement les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies et des autres avantages à long terme de sorte qu'aucune incidence n'est prévue sur l'état de la situation financière. Cependant, la charge comptabilisée aux opérations sera modifiée en fonction du régime à prestations définies découlant du remplacement du taux de rendement attendu des actifs par le taux d'actualisation selon le coût financier net et d'un changement dans le traitement des charges liées au régime.

#### *Présentation des états financiers*

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. Ces modifications resserrent les exigences de présentation des autres éléments du résultat global (« AÉRG ») dans les états financiers, principalement en exigeant que les composantes des AÉRG qui se rapportent aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat soient présentées séparément de celles qui se rapportent aux éléments qui demeurent dans les capitaux propres. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers.

#### *Instruments financiers*

L'IASB a émis une nouvelle norme, l'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui, finalement, remplacera l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication de l'IFRS 9, en novembre 2009, a marqué la première étape du projet, qui fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

#### *États financiers consolidés*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, destiné à remplacer l'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 définit le principe du contrôle comme le facteur déterminant si une entité doit être incluse dans la base de consolidation des états financiers consolidés d'une autre entité. L'IFRS 10 s'appliquera aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'adoption anticipée est autorisée. L'adoption de la nouvelle norme ne devrait entraîner aucune incidence importante sur les états financiers de l'Administration portuaire.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 3. Normes comptables futures (suite)

#### *Exposé-sondage sur les contrats de location*

En août 2010, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis ont publié conjointement un exposé-sondage sur la comptabilisation des contrats de location. Un nouvel exposé-sondage devrait être publié au début de 2013. Les nouvelles normes de comptabilisation des contrats de location proposent une approche fondée sur le principe que tout contrat de location donne lieu à des obligations au titre des loyers futurs et à des actifs qui devraient être comptabilisés dans l'état de la situation financière de l'entité. L'approche proposée vise à s'assurer que les contrats de location sont comptabilisés de la même façon dans tous les pays, secteurs et industries. L'Administration portuaire continue de surveiller et d'évaluer l'incidence potentielle des nouvelles normes; elle estime toutefois que l'adoption des directives proposées aura une incidence considérable sur son état de la situation financière.

---

4. Autres charges opérationnelles et administratives	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sécurité et autres services	2 851 \$	2 835 \$
Paiements en remplacement d'impôts	1 145	1 072
Frais de développement liés aux projets	117	414
Carburant, pétrole et électricité	652	667
Cotisations versées aux associations	512	459
Frais de déplacement et de représentation	594	566
Publicité et promotion	584	363
Autres charges	<u>835</u>	<u>501</u>
	<u>7 290 \$</u>	<u>6 877 \$</u>

---

### 5. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'Administration portuaire est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit :

<u>Produits bruts</u>	<u>Frais</u>
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

---

6. Créances	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Subventions pour des infrastructures	2 734 \$	3 365 \$
Créances clients et produits à recevoir	2 968	3 076
Prêts	<u>217</u>	<u>215</u>
	<u>5 919 \$</u>	<u>6 656 \$</u>

---



# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

### 7. Immobilisations corporelles

#### Immeubles fédéraux

	Terrains	Travaux de dragage	Structures d'amarrage	Immeubles	Améliorations locatives	Services publics	Routes et revêtements	Outillage	Matériel et mobilier de bureau	Projets en cours de construction	Total
<b>Solde à l'ouverture</b>											
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>											
Coût, après les subventions	25 676 \$	12 983 \$	51 510 \$	57 388 \$	1 405 \$	36 232 \$	39 913 \$	516 \$	– \$	15 889 \$	241 512 \$
Cumul des amortissements	–	–	(32 639)	(22 562)	(473)	(15 620)	(24 223)	(76)	–	–	(95 593)
Valeur comptable nette	25 676 \$	12 983 \$	18 871 \$	34 826 \$	932 \$	20 612 \$	15 590 \$	440 \$	–	15 889 \$	145 919 \$
<b>Acquisitions, après les subventions</b>											
Acquisitions	320 \$	359 \$	13 487 \$	3 248 \$	74 \$	3 617 \$	3 551 \$	237 \$	– \$	45 086 \$	69 979 \$
Ajustements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(42 701)	(42 701)
Sorties	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Amortissement	–	–	(806)	(1 461)	(23)	(1 543)	(1 624)	(50)	–	–	(5 507)
<b>Solde à la clôture</b>											
<b>31 décembre 2012</b>											
Coût, après les subventions	25 995 \$	13 342 \$	64 997 \$	60 636 \$	1 479 \$	39 849 \$	43 464 \$	753 \$	– \$	18 274 \$	274 383 \$
Cumul des amortissements	–	–	(33 445)	(24 023)	(496)	(17 163)	(25 847)	(126)	–	–	(106 694)
Valeur comptable nette	25 995 \$	13 342 \$	31 552 \$	36 613 \$	983 \$	22 686 \$	17 617 \$	627 \$	– \$	18 274 \$	167 689 \$

#### Autres immobilisations corporelles

<b>Solde à l'ouverture</b>											
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>											
Coût, après les subventions	4 972 \$	– \$	– \$	6 155 \$	639 \$	1 675 \$	3 903 \$	23 699 \$	7 151 \$	222 \$	48 416 \$
Cumul des amortissements	–	–	–	(830)	(482)	(344)	(1 590)	(17 904)	(5 943)	–	(27 093)
Valeur comptable nette	4 972 \$	– \$	– \$	5 325 \$	157 \$	1 331 \$	2 313 \$	5 795 \$	1 208 \$	222 \$	21 323 \$
<b>Acquisitions, après les subventions</b>											
Acquisitions	283 \$	– \$	– \$	18 \$	107 \$	2 \$	– \$	367 \$	604 \$	1 110 \$	2 491 \$
Ajustements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 245)	(1 245)
Sorties	(18)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(18)
Amortissement	–	–	–	(54)	(160)	(79)	(255)	(1 087)	(915)	–	(2 550)
<b>Solde à la clôture</b>											
<b>31 décembre 2012</b>											
Coût, après les subventions	5 237 \$	– \$	– \$	6 173 \$	746 \$	1 677 \$	3 903 \$	24 066 \$	7 755 \$	87 \$	49 644 \$
Cumul des amortissements	–	–	–	(884)	(642)	(423)	(1 845)	(18 991)	(6 858)	–	(29 643)
Valeur comptable nette	5 237 \$	– \$	– \$	5 289 \$	104 \$	1 254 \$	2 058 \$	5 075 \$	897 \$	87 \$	20 001 \$
<b>Coût à la clôture, après les subventions</b>											
Coût à la clôture, après les subventions	31 232 \$	13 342 \$	64 997 \$	66 809 \$	2 225 \$	41 526 \$	47 367 \$	24 819 \$	7 755 \$	18 361 \$	318 433 \$
Cumul des amortissements	–	–	(33 445)	(24 907)	(1 138)	(17 586)	(27 692)	(19 117)	(6 858)	–	(130 743)
Valeur comptable nette	31 232 \$	13 342 \$	31 552 \$	41 902 \$	1 087 \$	23 940 \$	19 675 \$	5 702 \$	897 \$	18 361 \$	187 690 \$

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 7. Immobilisations corporelles (suite)

#### *Immeuble loué*

Les actifs de l'Administration portuaire compris dans les immeubles fédéraux et les autres immobilisations corporelles incluent un immeuble loué à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont respectivement 103 019 \$ (83 956 \$ en 2011) et 14 407 \$ (15 144 \$ en 2011).

Les contrats de location relatifs aux terrains et aux immeubles en vertu de contrats de location simple non résiliables sont assortis d'échéances, de clauses de résiliation et de droits de renouvellement divers.

---

### 8. Engagements

#### *Projets d'investissement*

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 47 359 \$ (33 461 \$ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations corporelles pour des projets d'investissement sont évaluées à 1 692 \$ (6 369 \$ en 2011).

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun, et d'autres projets qui devraient, pris dans leur ensemble, dépasser 1 000 \$ :

<u>Projet</u>	<u>Dépenses à ce jour</u>	<u>Engagements à la clôture de l'exercice</u>	<u>Coût total autorisé</u>
Porte d'entrée du terminal multifonctionnel			
Richmond	46 667 \$	269 \$	74 511 \$
Amélioration au terminal South-End	34 606	576	37 414
Améliorations électriques aux terminaux	1 737	29	2 100
	<u>83 010 \$</u>	<u>874 \$</u>	<u>114 025 \$</u>

L'Administration portuaire a conclu une entente avec le gouvernement fédéral visant l'expansion et l'amélioration des terminaux (l'« entente ») grâce au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Sous réserve des modalités de l'entente, l'Administration portuaire sera admissible à un financement du gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de la moitié du total des dépenses admissibles, ou 36 500 \$ et 17 500 \$, respectivement, pour les projets Richmond et South-End. Au 31 décembre 2012, l'Administration portuaire a reçu un montant total de 19 440 \$ (12 273 \$ en 2011) en financement aux termes de l'entente, et a comptabilisé une créance de 2 734 \$ (3 365 \$ en 2011).

#### *Autres*

Au cours de l'exercice, l'Administration portuaire a conclu une entente avec un tiers afin de fournir du financement pour un investissement dans les infrastructures. Le financement porte intérêt aux taux du marché et est remboursable selon les conditions mentionnées dans l'entente. L'emprunt sera garanti par des lettres de crédit et le matériel connexe. Au 31 décembre 2012, aucune avance de fonds n'a été effectuée.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 9. Instruments financiers et gestion des risques

L'Administration portuaire est exposée à un certain nombre de risques attribuables à la détention d'instruments financiers. La direction prend en considération et évalue ces risques de façon continue afin de s'assurer de leur gestion adéquate. Ces risques éventuels comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que les entités auxquelles l'Administration portuaire fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'Administration portuaire examine ses créances non réglées de façon continue et comptabilise une correction de valeur pour les créances douteuses, ou radie les créances qui sont considérées irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. L'Administration portuaire atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des créances clients et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

Une analyse des créances de l'Administration portuaire, y compris des créances non courantes, et de la continuité de la correction de valeur pour pertes de valeur sur créances de l'Administration portuaire figure ci-dessous :

<u>Créances</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Créances clients et produits à recevoir	3 389 \$	3 347 \$
Subventions pour des infrastructures	2 734	3 365
Prêts	1 249	3 813
Moins : correction de valeur pour créances douteuses	<u>(421)</u>	<u>(271)</u>
	<u>6 951 \$</u>	<u>10 254 \$</u>

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont pas échus et qui n'ont pas subi de perte de valeur est évaluée en fonction de l'information historique et tient compte des éléments suivants : nouveaux clients/locataires et clients/locataires actuels (p. ex. plus de six mois) sans aucun historique de manquement ou ceux dont le manquement a fait ultérieurement l'objet d'un recouvrement complet.

Une correction de valeur pour créances douteuses de 421 \$ (271 \$ en 2011) a été comptabilisée à la clôture de l'exercice à l'égard des créances clients, des autres créances et des prêts relativement aux comptes dont le recouvrement ultime est incertain. Les provisions pour les prêts correspondent à l'écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur estimée de la garantie prise à l'égard du prêt. Les créances qui ont été radiées au cours de l'exercice s'élèvent à 452 \$ (686 \$ en 2011).

Au cours de l'exercice, l'Administration portuaire a conclu une entente de résiliation de bail avec un locataire et a réglé le loyer en souffrance et les prêts à recevoir en échange d'améliorations locatives. La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actif, par l'échange d'actifs monétaires contre des actifs non monétaires.

La direction est d'avis que l'Administration portuaire n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque la quasi-totalité de ses créances, y compris les subventions pour des infrastructures, sont âgées de moins de 60 jours. De façon similaire, les prêts sont garantis par des actifs donnés en nantissement par des tiers à l'Administration portuaire.

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'Administration portuaire gère le risque en administrant la structure de son capital de concert avec ses prévisions de flux de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses d'investissement, l'Administration portuaire détient une facilité de crédit, comme il est indiqué à la note 10. La facilité est révisée chaque trimestre afin d'assurer la conformité avec les clauses restrictives financières et de connaître le financement disponible pour répondre aux obligations financières. Aux termes des contrats, la dette bancaire de l'Administration portuaire (y compris les remboursements d'intérêt) et les dettes fournisseurs et les charges à payer viennent à échéance au cours des douze prochains mois.

#### Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat net de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

a) *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des cours de change. La totalité des produits de l'Administration portuaire sont en dollars canadiens. Les dépenses engagées en monnaies étrangères représentent environ 1 259 \$ (1 083 \$ en 2011).

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'Administration portuaire et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des variations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit comme il est décrit à la note 10.

#### Actifs et passifs financiers

L'Administration portuaire classe ses actifs et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les choix et les intentions de la direction. Le classement des actifs financiers comprend : a) à la juste valeur par le biais du résultat net (évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au résultat); b) détenus jusqu'à l'échéance (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés au résultat dans la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié); c) disponibles à la vente (évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les AÉRG pour la période considérée jusqu'à leur réalisation par le biais de cession ou de dépréciation; et d) prêts et créances (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés au résultat dans la période au cours de laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ni déprécié). Le classement des passifs financiers comprend : a) à la juste valeur par le biais du résultat net (tel qu'il a été mentionné précédemment); et b) autres passifs (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés au résultat dans la période au cours de laquelle le passif n'est plus comptabilisé).

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Au 31 décembre, les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans les catégories suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts et créances		
Créances et produits à recevoir	5 919 \$	6 656 \$
Créances non courantes	<u>1 032</u>	<u>3 598</u>
	<u>6 951 \$</u>	<u>10 254 \$</u>
Autres passifs		
Dettes et charges à payer	11 786 \$	11 559 \$
Dettes bancaires	<u>26 131</u>	<u>12 068</u>
	<u>37 917 \$</u>	<u>23 627 \$</u>
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>129 \$</u>	<u>343 \$</u>

L'Administration portuaire s'est dotée d'une structure hiérarchique à trois niveaux pour la présentation de la juste valeur des instruments financiers, fondée sur le fait que les données découlant des différentes techniques d'évaluation sont observables ou non observables. Les techniques observables reflètent les données du marché provenant de sources indépendantes alors que les données non observables reflètent les hypothèses de la direction. Les modifications des techniques d'évaluation des instruments financiers peuvent se traduire par des transferts de niveau. La hiérarchie des données se détaille comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables, soit directement soit indirectement;
- Niveau 3 – données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs courants se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courtir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. Les prêts et créances sont présentés au coût amorti. Tous les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire étaient classés dans le niveau 1 au 31 décembre 2012.

---

### 10. Facilités de crédit

L'Administration portuaire détient une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant maximal de 35 000 \$ portant intérêt à des taux variables qui fluctuent selon le taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2012, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 26 131 \$ (12 068 \$ en 2011) et un montant de 8 869 \$ (22 932 \$ en 2011) était disponible. L'Administration portuaire est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières aux termes de l'entente bancaire (note 11).

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 11. Gestion du risque de capital

Les objectifs de l'Administration portuaire en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que les liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser les plans opérationnels et stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et de rester viable sur le plan financier. L'Administration portuaire évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'Administration portuaire ne peut pas dépasser 75 000 \$ et l'Administration portuaire ne peut emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté. À l'heure actuelle, l'Administration portuaire compte en grande partie sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour financer son programme de dépenses d'investissement. Le capital de l'Administration portuaire comprend une dette bancaire et des capitaux propres, après la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Gestion du capital	2012	2011
Dette totale	26 131 \$	12 068 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	129	343
Dette nette	26 002	11 725
Capitaux propres du Canada	147 123	143 339
Capital sous gestion	173 125 \$	155 064 \$

Dans le cadre des conventions d'emprunt existantes, les clauses restrictives sont surveillées et communiquées, comme l'exigent les modalités de la convention de crédit, chaque trimestre pour veiller à la conformité. L'Administration portuaire était en conformité avec toutes les conventions d'emprunt au cours de l'exercice.

---

### 12. Provisions

La valeur comptable des provisions liées aux poursuites intentées contre l'Administration portuaire à la clôture de l'exercice s'élevait à 2 074 \$ (2 074 \$ en 2011). Les modifications dans l'évaluation des provisions, découlant d'informations nouvelles ou modifiées, sont comptabilisées au résultat au cours de la période et classées à titre d'autres charges opérationnelles et administratives. Les estimations sont évaluées périodiquement et reflètent toute l'information connue à la clôture de l'exercice, y compris celle concernant l'incertitude liée au montant ou au moment du règlement éventuel. Les provisions relatives aux poursuites ont été reflétées dans les passifs courants au 31 décembre 2012. De l'avis de la direction, l'issue de ces poursuites ne donnera lieu à aucune perte importante au-delà du montant comptabilisé au 31 décembre 2012.

---

### 13. Obligation au titre des avantages du personnel

L'Administration portuaire a été créée le 1<sup>er</sup> mars 1999, comme il est décrit à la note 1 des états financiers. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire a été tenue d'établir, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 1999, comparables aux régimes de retraite qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1<sup>er</sup> mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'Administration portuaire s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite à prestations définies, qui étaient offerts seulement aux salariés en poste au 1<sup>er</sup> mars 1999. Un régime de retraite à cotisations définies a été établi pour les salariés embauchés après le 1<sup>er</sup> mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

### 13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes de l'Administration portuaire au 31 décembre 2012 sont présentés ci-dessous :

	Régimes à prestations définies		Autres régimes d'avantages		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde, à l'ouverture	13 118 \$	9 595 \$	2 258 \$	2 030 \$	15 376 \$	11 625 \$
Coût des services rendus au cours de la période (partie de l'employeur)	583	424	99	203	682	627
Coût financier de l'obligation au titre de prestations	632	579	49	56	681	635
Cotisations des participants au régime	131	134	–	–	131	134
Prestations versées	(169)	(158)	(101)	(133)	(270)	(291)
Modifications	85	–	–	–	85	–
Perte actuarielle	1 547	2 544	80	102	1 627	2 646
Solde, à la clôture	15 927	13 118	2 385	2 258	18 312	15 376
Variation de la juste valeur des actifs du régime						
Solde, à l'ouverture	9 825	9 578	–	–	9 825	9 578
Cotisations patronales	871	688	101	133	972	821
Cotisations salariales	131	134	–	–	131	134
Rendement réel des actifs du régime	781	(417)	–	–	781	(417)
Prestations versées	(169)	(158)	(101)	(133)	(270)	(291)
Solde, à la clôture	11 439	9 825	–	–	11 439	9 825
Passif au titre des prestations constituées au 31 décembre	(4 488) \$	(3 293) \$	(2 385) \$	(2 258) \$	(6 873) \$	(5 551) \$

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

### 13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

La charge au titre des régimes de retraite et des autres avantages complémentaires de retraite comprise dans le résultat, à titre de salaires et avantages, et dans les AÉRG s'établit comme suit :

	Régimes à prestations définies		Autres régimes d'avantages		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Charge du régime						
Coût des services rendus au cours de la période (partie de l'employeur)	583 \$	424 \$	125 \$	234 \$	708 \$	658 \$
Coût des services passés	84	-	-	-	84	-
Coût financier de l'obligation au titre de prestations	632	579	49	56	681	635
Rendement prévu des actifs des régimes	(660)	(639)	-	-	(660)	(639)
Charge de retraite comptabilisée au résultat	639 \$	364 \$	174 \$	290 \$	813 \$	654 \$
Perte actuarielle comptabilisée immédiatement dans le résultat global	1 425 \$	3 600 \$	55 \$	71 \$	1 480 \$	3 671 \$

Le rendement prévu des actifs des régimes à prestations définies correspond au rendement estimé de chacun des actifs importants en fonction de la conjoncture du marché à la date d'évaluation et de la composition des actifs des fonds de placement qui composent les actifs des régimes, aux rendements additionnels présumés qui pourraient être obtenus grâce à une gestion active du capital, et à la provision implicite liée aux charges qui devraient être payées par la caisse de retraite.

Les actifs investis du régime à prestations définies et du régime complémentaire, par catégorie, au 31 décembre, s'établissent comme suit :

	Régimes à prestations définies		Régime complémentaire	
	2012	2011	2012	2011
Revenu fixe	33 %	33 %	14 %	14 %
Actions canadiennes	38 %	35 %	15 %	13 %
Actions étrangères	26 %	25 %	11 %	5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 %	7 %	60 %	68 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %



# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

### 13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Administration portuaire sont les suivantes au 31 décembre :

	Avantages des régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Taux d'actualisation	4,05 %	4,60 %	3,80 %	4,20-4,40 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes				
Régimes de retraite	6,50 %	6,50 %	s. o.	s. o.
Régime complémentaire	3,25 %	3,25 %	s. o.	s. o.
Taux d'inflation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Tendances relatives aux coûts des soins médicaux	s. o.	s. o.	4,50 %	4,50 %
Augmentation du taux de rémunération				%
Régimes de retraite/régime complémentaire/ autres régimes	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Régime désigné	3,00 %	3,00 %	s. o.	s. o.

Les cotisations patronales qui devraient être versées au titre du régime à prestations définies et du régime complémentaire pour le prochain exercice se chiffrent, selon les estimations, à 990 \$.

La date d'évaluation utilisée pour déterminer les actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2012. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sont les suivantes :

	<u>Évaluation actuarielle la plus récente</u>	<u>Prochaine évaluation actuarielle requise</u>
Régime de retraite à prestations définies	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2011	31 décembre 2012

#### *Régime à cotisations définies*

Les charges nettes pour les cotisations définies de l'Administration portuaire comprises dans les salaires et avantages s'élèvent à 142 \$ (124 \$ en 2011).

#### *Autres régimes de prestations aux salariés*

Les autres régimes comprennent des droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite, calculés conformément aux politiques de l'Administration portuaire. Ces régimes, qui ne sont pas capitalisés, sont évalués au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction de l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés. Les hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation des prestations constituées des régimes de retraite, à l'exception du taux d'actualisation.

---

## Administration portuaire de Halifax

### Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

#### 13. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

L'administration portuaire est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et, par conséquent, n'est pas obligatoirement couverte en vertu de la loi sur les accidents de travail de la Nouvelle-Écosse (*Workers' Compensation Act*). L'Administration portuaire est considérée comme un employeur autoassuré qui est responsable de l'indemnisation des accidentés du travail depuis sa constitution en société et avant. L'obligation de l'Administration portuaire au titre du régime non capitalisé d'indemnisation des accidentés du travail repose sur les prestations d'invalidité et de survivant attribuées et sur les prestations pouvant être octroyées pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. Les prestations versées dans le cadre du régime sont conformes à la loi sur les accidents de travail de la Nouvelle-Écosse.

---

#### 14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel		\$
Créances clients	108 \$	802
Charges payées d'avance	(119)	(227)
Dettes et charges à payer	227	(148)
Produits différés	<u>(2 061)</u>	<u>(785)</u>
	<u>(1 845) \$</u>	<u>(358) \$</u>
Dettes bancaires, après trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129 \$	343 \$
Dettes bancaires	<u>(26 131)</u>	<u>(12 068)</u>
	<u>26 002 \$</u>	<u>(11 725) \$</u>
Intérêts versés	<u>384 \$</u>	<u>269 \$</u>
Intérêts reçus	<u>84 \$</u>	<u>106 \$</u>

---

# Administration portuaire de Halifax

## Notes

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars canadiens)

---

### 15. Parties liées et autres informations

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs et les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Administration portuaire, directement ou indirectement, au cours de l'exercice. De plus, la *Loi maritime du Canada* exige la communication de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés. Un sommaire de la rémunération versée au 31 décembre figure ci-après :

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Rémuné- ration<sup>1)</sup></u>	<u>Jetons de présence</u>	<u>Indemnité</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
D. Geoffrey Machum <sup>2)</sup>	Président	29 \$	44 \$	– \$	73 \$	44 \$
Mark MacDonald <sup>3)</sup>	Ancien président	12	18	–	30	68
David Henderson <sup>4)</sup>	Vice président	14	27	–	41	30
Trevor Johnson <sup>5)</sup>	Administrateur	12	21	–	33	32
Thomas McInnis <sup>6)</sup>	Administrateur	10	16	–	26	32
L. Anne Galbraith <sup>7)</sup>	Administratrice	12	22	–	34	32
David Fox <sup>8)</sup>	Administrateur	1	1	–	2	30
Hector Jacques <sup>9)</sup>	Administrateur	7	12	–	19	–
Edward Larsen <sup>10)</sup>	Administrateur	6	13	–	19	–
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	316	–	11	327	329
Paul MacIsaac	Vice-président principal	218	–	7	225	221
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	215	–	7	222	218
Krista Dempsey	Vice- présidente, Immobilier	158	–	7	165	163

De plus, les autres avantages à court terme et postérieurs à l'emploi fournis au cours de l'exercice se sont élevés à 156 \$ (155 \$ en 2011).

- 1) La rémunération comprend le salaire et les primes
- 2) Président élu à compter du 10 mai 2012
- 3) Mandat d'administrateur a pris fin le 9 mai 2012
- 4) Président du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention
- 5) Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 6) A démissionné de son poste d'administrateur le 5 septembre 2012
- 7) Présidente du Comité d'audit
- 8) Mandat d'administrateur a pris fin le 29 février 2012
- 9) Nommé administrateur le 1 mars 2012
- 10) Nommé administrateur le 10 mai 2012